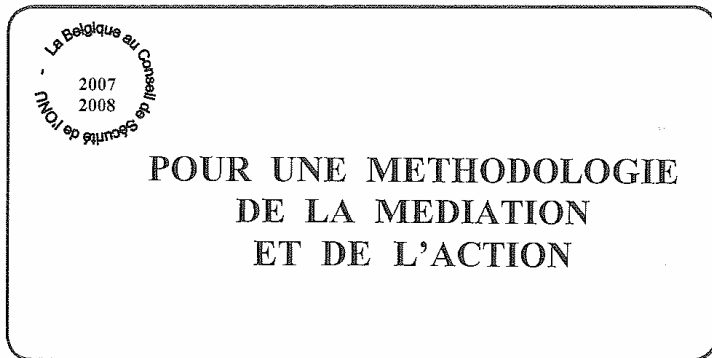




Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement



Commission Justice et Paix belge francophone asbl
rue Maurice Liétart, 31/6 • B-1150 Bruxelles • Belgique
tél. 32-(0)2-738.08.01 • fax 32-(0)2-738.08.00
info@justicepaix.be • www.justicepaix.be

A N A L Y S E 2 0 0 7

Le référentiel qui suit reprend des éléments de méthodologie participative qu'applique Justice et Paix dans son travail tant en Belgique que dans son action dans le Sud et qui traduisent aussi nos préoccupations d'éducation permanente. Il est complété par les apports issus d'un travail de réflexion-échange entre différents acteurs du terrain.

En décembre 2006, quatre organisations ont travaillé ensemble pour comparer leurs expériences sur les méthodes de travail qu'elles utilisent dans l'éducation à la paix et dans la mobilisation de leurs publics.

Etaient présents :

1. Sœur Shoshana Macchi. Son groupe travaille en Israël et en Palestine. Par sa présence active dans les milieux interreligieux et convictionnel, par des groupes de partage et de dialogue, par une présence humble dans les souffrances des gens qu'ils soient Israéliens, Palestiniens, juifs, Arabes ou catholiques il témoigne que la reconnaissance de l'autre est possible.
2. Pax Christi Wallonie-Bruxelles, qui a une longue expérience dans l'analyse de cette problématique.
3. Groupe « Ekumené », représenté par P. Elias Laguna, travaille à Lubumbashi notamment avec des étudiants tant du secondaire qu'avec des universitaires, dont des étudiants en médecine. Apprendre à relever des défis pour la République Démocratique du Congo constitue la démarche actuelle de ses initiateurs.
4. Commission Justice et Paix qui a été à l'origine de cette initiative.

Par la richesse des pratiques vécues dans des contextes forts différents, nous avons acquis la conviction qu'une pédagogie de la paix unique n'existe pas mais que des points essentiels communs sont possibles, comme des passages obligés pour que des changements véritables existent et se réalisent au départ des populations, des personnes, des groupes eux-mêmes.

Ces méthodologies apportent des manières d'être et de faire de l'action collective dans une situation de conflit, soit sous forme d'action de terrain directe, soit sous forme d'acteur intermédiaire qui joue la médiation en vue d'une solution.

Ce rôle de tiers-acteur peut faire évoluer un groupe qui agit pour résoudre un conflit ou plus généralement un problème.

Sa présence est aussi souvent nécessaire lors d'une médiation ou négociation entre parties en conflit.

Tant les cas de violence à l'école chez nous ou plus encore le conflit israélo-palestinien ou la situation post conflictuelle en RDC, sont des exemples significatifs de la nécessité d'une approche non violente en vue de leur résolution.

Certes, l'action d'ONG comme Justice et Paix ou l'action directe de groupes ne remplace pas la diplomatie, la gestion civile des crises. Nous ne gouvernons pas et notre pouvoir n'est pas celui de la coercition, de la toute puissance. Heureusement.

Notre pouvoir est celui des simples, des doux, des naïfs, diront certains.

Notre pouvoir est celui d'être les plus cohérents possible par nos actes.
Ce sont ces actes qui préfigurent, parfois jusqu'à une sorte d'absurde, qu'une solution est possible...sans l'usage de la violence sociale, militaire, économique ou culturelle.

Voici donc nos clés de travail :

1. Partir du principe - oh combien simple ! mais si peu usité - que le conflit, la guerre, la violence ne sont pas équivalents.

Le conflit est nécessaire. Sa résolution par la violence ne relève jamais (ou rarement) d'une évidence mais d'un choix.

Le choix de principes non violents est toujours (sauf très rares exceptions) possible. Le choix de la non-violence suppose que les parties au conflit aient un degré minimal suffisant de raison pour que la violence n'apparaisse pas comme la seule possibilité, autrement dit ne pas avoir en face de soi de « vrais sauvages »...

Une seconde nécessité est liée à la qualité et à la pugnacité de l'acteur non violent ; sans radicalité « quasi héroïque », l'action non violente risque d'être vite marginalisée et dépassée.

2. Le conflit doit être reconnu comme tel par les parties en présence.

Rien ne sert d'entrer en négociation avec les parties si celles-ci ne reconnaissent pas le fait qu'il y a matière à négocier car il y a différend, conflit, guerre....

Il s'agit de la condition minimale de lucidité.

Par contre, il n'est pas besoin d'avoir un accord de base sur les enjeux, les termes du conflit ou la vision de celui-ci. Ces désaccords font partie même du conflit et font l'objet de négociations.

3. Un espace « libre » doit exister pour que puissent se développer des médiations.

L'espace libre est la volonté qui existe quelque part dans l'espace politique, culturel, social, économique et militaire (le cas échéant) pour que des prises de parole ou des actions soient possibles.

Il s'agit du « bon moment et du bon lieu » nécessaire à la conjonction d'éléments qui font naître la possibilité de produire un projet collectif ou une médiation.

Exemple : la réussite des élections en RDC prédispose les esprits à la relance de projets de terrain.

De même la qualité de l'environnement politique international peut être déterminante face à une action de médiation.

Il est plus délicat de faire un travail sur le dialogue interreligieux lors de l'affaire des caricatures de Mahomet, par exemple...

L'espace existe souvent à un échelon micro (celui d'une action locale, exemple : une veillée de prière inter-convictionnelle au pied du mur de séparation construit par Israël) ou méso. Il est évidemment plus complexe à trouver dans des relations entre Etats.

L'espace est aussi celui de la volonté et du courage.

En effet, l'espace local est celui que le médiateur, les acteurs locaux, acceptent de se créer eux-mêmes.

4. Pour que des « médiations » ou des « projets » non violents puissent être pertinents ils doivent tenir compte des points non exhaustifs suivants :

- *Se créer une vision claire des enjeux ... pas des solutions.*

Une bonne vision des enjeux, des acteurs, des forces en présence, des pistes d'action ou des solutions possibles est un atout pour la réussite de ce type de travail.

- *Admettre la possibilité d'un échec.*

L'obligation est celle des moyens et non du résultat. Qui dit obligation de moyens dit méthode de travail et fixation d'objectifs à son action.

Les objectifs mesurables ne sont pas superflus. Ils sont un guide utile à l'action et à son aboutissement.

Un délai, un terme, un temps de travail fixés au préalable sont souvent de bons guides.

A la condition explicite que le temps ne soit pas considéré comme un dogme mais comme un outil.

A l'inverse, sacrifier des temps souvent définis de manière trop courte, ne permettra pas d'élaborer des projets ou des actions qui tiennent compte du rythme des parties en présence ou du rythme des gens sur le terrain.

Le respect du rythme des parties est un indispensable pour une réussite.

C'est d'ailleurs un bon signe du respect de l'autre, celui qui est en face de soi ou celui pour lequel on travaille, que de tenir compte de son propre agenda et de son rythme, par exemple.

Dans ce sens je dirai volontiers qu'il y a nécessité d'appliquer le principe de connaissance – reconnaissance : reconnaître que l'autre est toujours le premier dans la relation, que ma connaissance sans reconnaissance de l'autre est avant tout un renvoi vers moi ; c'est toute l'idée du décentrement (Emmanuel Levinas).

- *Se donner un double critère de référence à l'action :* celui de la dignité humaine et du respect des droits humains (articulé entre droits civils, politiques, socio-économiques et culturels). Une manière simple de le vérifier est de se poser la question de savoir si l'action menée serait aussi juste si elle m'était appliquée directement.

- *Fixer l'inadmissible et l'éventuel « sanctionnel raisonnable ; réel ou symbolique ».*

Quels sont les points de non-retour, les normes, les règles, les éventuelles « sanctions » que le médiateur ou l'animateur se fixe, avec le groupe si possible.

Les sanctions doivent « être connues, raisonnables et toucher le réel ou le symbolique ». Elles ne doivent pas nuire à la volonté première de négocier bien évidemment. Ce serait faire le jeu inverse de ce à quoi l'on veut arriver.

- *Prendre le temps, le planifier dans une stratégie des petits pas et la pédagogie de la réussite.*

La pédagogie de la réussite est aussi un élément essentiel. En se fixant des objectifs atteignables (dont la réussite, au moins partielle, est une probabilité), le groupe trouve une motivation à la poursuite d'étapes ultérieures.

La réussite peut être de l'ordre médiatique ou symbolique.

La réussite sera celle qui puisse être partagée par tous les acteurs dans une sorte de gagnant-gagnant.

- *La parole au sein d'un groupe ou dans une action est un moteur.* Elle peut être tout autant moteur de destruction que de création. Il est utile que les mots soient bien exprimés, en les démythifiant, en leur redonnant un sens commun et donc propre à la démarche et au groupe. L'idée est de passer la parole à chacun pour qu'au départ de récits destructeurs puisse naître un récit collectif positif.

Pour ce faire il sera judicieux de bien distinguer les vrais enjeux et les représentations des uns et des autres mais travailler sur les deux.

Il est aussi parfois utile de désigner, de manière intuitive, un tiers transitionnel qui puisse dire les mots qui fâchent sans rompre le dialogue.

- *Mettre les acteurs en position d'action...*

Si la parole reconnue par l'autre peut devenir parole collective, elle doit aussi pousser à l'action. Action par les acteurs eux-mêmes...

- *Publiciser... rendre public ...authentifier la démarche.*

Enfin, sortir l'action de l'anonymat c'est lui donner un sens social, un sens pour la communauté dépassant aussi le sens premier qui motive les acteurs par eux mêmes et pour eux mêmes.

Bien sûr cette liste n'en est pas à son terme, bien au contraire.

Elle n'a pour prétention que de stimuler un regard critique sur l'action.

A chacun de la travailler, de la défaire, pour en reconstruire d'autres.

Place à la liberté de création pourvu qu'elle soit porteuse de paix.



Benoit Albert, secrétaire général.

Janvier 2007.